

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 janvier 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle
ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 24 janvier 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE3001-06 | Demande de subvention pour la construction d'un accueil jeunes - Région des Pays-de-la-Loire - Contrat Pays de Loire 2023-2026

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1111.4,

Vu les délibérations d'Angers Loire Métropole du 11 septembre 2023 relatives à la signature du Contrat Pays de Loire avec la Région et au dispositif de soutien aux communes,

Considérant que la construction d'un accueil jeunes est programmée au titre des exercices 2024-25,

Considérant que ces travaux sont éligibles au Contrat Pays de la Loire 2023-2026 signé entre la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et la Région,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous en date du 23 janvier 2024,

Les travaux sont évalués à 2 377 640 € hors-taxe et le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant des dépenses	Mode de financement	Montant du financement
Travaux	2 377 640 € HT	Subvention Conseil Départemental	100 000 €
		Caisse d'Allocations Familiales	300 000 €
		Région	237 764 €
		Angers Loire Métropole	237 764 €
		Etat - DSIL	350 000 €
		S/T Subventions	1 225 528 € (51,5%)
		Autofinancement	576 056 €
		Emprunt	576 056 €
Total DEPENSES	2 377 640 € HT	Total RECETTES	2 377 640 €

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Région une subvention de 10 % des dépenses engagées plafonnées à 237 764 € au titre des aides à l'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès d'Angers Loire Métropole une aide supplémentaire de 10 % des dépenses engagées plafonnées à 237 764 € au titre des aides à l'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,
- Sollicite l'autorisation de Madame la Présidente de la Région afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


